

MINISTRE DE TRAVAIL DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant Promotion à Trois (3) ans
au titre de l'année 1984 de certains
Administrateurs des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des services
Administratifs et Financiers - SAF4

(Administration Générale)

le PREMIER MINISTRE;

(/ISAS :

D G B

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-1984 portant ~~defi-~~
modification de l'ordonnance n° 219/84 du 23-8-1984 portant
modification de certaines dispositions de la constitution
du 8-7-1979 ;

(/u la loi n° 15-62 du 3-2-1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-426 du 29-12-1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15-62 du 3-2-1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65-170/FP-BE du 25-6-1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74-470 du 31-12-1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196 du 05-
7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;

(/u le décret n° 80-630 du 27-12-1980 portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84-856 du 8-8-1984 portant no-
mination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant

au décret n° 84-858 du 13-8-1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85-260 du 5-3-1985 déterminant
le circuit d'approbation des ^{des situations} actes relatifs aux intégrations
avancements et revisions administratives des agents de l'Etat

(/u le décret n° 86/008 /MTERFPPS.DGFP.DGPCE.
SAV. du 9/01/86

portant inscription au tableau d'avan-
cement au titre de l'année 1984 de certains administrateurs
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services
administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale)
et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres
avançant à l'ancienneté à trois (3) ans;

DECRETE :

M. P. M.

ARTICLE 1er : Sont promus au titre de l'année 1984 les Administrateurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) dont les noms suivent ACC = Néant :

Au 3ème échelon

MAKANGA

Monique

P/C du 29-09-1985

M C C

ADMINISTRATEUR EN CHEF
Au 2ème échelon

WAMBA-BERRY

P/C du 07-01-1985

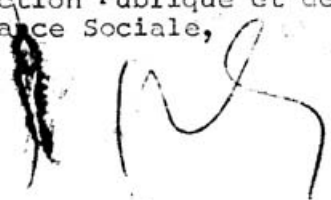
M A E

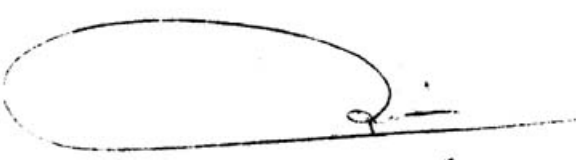
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONI.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP.DGPCE 3
DGFP.BST 3
DGB 3
DCF 2
DOSSIERS 6
INTERESSES 2
MCC 1
MAE 1
SGG/BC 3
BUR.STAT.DGFP. 2/-

